

N° Asc : **Fabr :** après 1958
Marque : Fabelasc **Charge :** 225Kg / 3Pers.
Type Asc : Electrique **Niveaux :** 6
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.
N°Offre : **BM-AS/22-12749**

A P M 72

Rue Metsys, 72
1030 Bruxelles

N° réf. : BM-AS/22-12749
 Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles
 Concerne : Mise en conformité de votre ascenseur.

Madame, Monsieur

Suite à votre demande pour laquelle nous vous remercions, veuillez trouver ci-dessous notre meilleure offre pour la mise en conformité de votre ascenseur basé sur l'analyse de risque BTV référence 0616-221123-07 du 28/11/2022

Description des travaux :

Point AR	MACHINERIE:	
5, 6	 Photos non contractuelle	Fourniture et placement d'une trappe sur le trou d'accès au local machinerie et une poignée au point d'accès supérieur à la salle des machines.
1, 2, 3		Fourniture et placement d'une nouvelle échelle et de sa barre d'accrochage pour l'accès à la salle des machines.
4	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'avis de signalisation sur la porte d'accès à la machinerie.


Electratec Sprl

Ascenseurs électrique - hydraulique
 Sans local des machines
 Monte charges - monte plats
 Maintenance 24h/24h
 Transformations - mise en conformité
 TOUTES MARQUES

N° Asc :
Marque : Fabelasc
Type Asc : Electrique
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.
N°Offre : BM-AS/22-12749

Fabr : après 1958
Charge : 225Kg / 3Pers.
Niveaux : 6

7, 8, 9	Photo non contractuelle 	Fourniture et placement d'un éclairage conforme en machinerie et local des poulies, de sorte à avoir un minimum de 100lux avec commande par ouverture de porte ou par interrupteur proche de l'entrée.
14, 20	Photo non contractuelle 	Fourniture et placement de coiffes de protections et mise en peinture des parties tournantes dans une couleur contrastante (jaune).
19	Photo non contractuelle 	Fourniture et remplacement des garnitures de frein (ne contenant pas d'amiante).
*	 Photo non contractuelle	Étant donné l'âge du treuil existant et les adaptations que nous devons effectuer sur celui-ci pour la mise en conformité et la remise en état, puisqu'une perte d'huile importante est présente sur la boîte de transmission nous vous conseillons le remplacement complet. Placement d'un nouvel ensemble treuil/moteur/frein, spécialement adapté aux besoins de modernisation de votre ascenseur. L'ensemble comprend : • Le bâti, • Le réducteur de vitesse, • Le frein, • Le moteur prévu pour la commande et régulation de vitesse par variation de fréquence, • Le châssis métallique et ses silent blocs, • La poulie de traction, • Les nouveaux câbles de suspension de la cabine au contrepoids,
29		Installation d'une liaison équipotentielle de toute la structure métallique de l'ascenseur aussi bien en trémie qu'en machinerie (mise à la terre).

N° Asc :
Marque : Fabelasc
Type Asc : Electrique
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.
N°Offre : BM-AS/22-12749

Fabr : après 1958
Charge : 225Kg / 3Pers.
Niveaux : 6

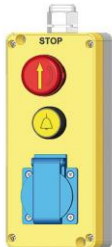
*	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'arrêt d'urgence dans les zones présentant un risque de coincement (près des parties tournantes en machinerie et local des poulies).
*		Marquage des câbles de traction pour la zone de niveau de l'ascenseur (peinture jaune)
*		Fourniture et placement d'instruction de manœuvre de secours manuel en FR. et NL.
27,28 71,50 60,61	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'une armoire de commande à microprocesseur avec toutes options paramétrables sur site. Branchement du système de sélection en gaine réglage du microprocesseur et du variateur de fréquence simplex, collective sélective à la descente. Comprenant également : • Remplacement du câblage électrique de commande du moteur, du frein et ventilateur de refroidissement. • Remplacement du câblage de liaison entre la cabine et l'armoire de manœuvre. • Remplacement du câblage de liaison entre les éléments de la gaine et l'armoire de manœuvre. <u>Avantage :</u> <i>L'installation d'un nouveau système pour une régulation de la vitesse vous permet d'avoir, un fonctionnement plus souple et plus silencieux, une précision d'arrêts exceptionnels ; Contrôle confortable de l'accélération de la décélération et de l'arrêt ; Absence d'usure de freins, ceux-ci ne servant que pour des cas d'urgence ainsi que pour le maintien à l'arrêt ; Diminution des usures mécaniques de votre machine, prolongeant ainsi sa durée de vie ; La technologie mise en œuvre permet une réduction notable de consommation d'énergie.</i>
31,32 33,34	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'un nouveau limiteur de vitesse correspondant à la vitesse de la cabine équipé de contact de sécurité ainsi que le câble et ses accessoires avec commande de test à distance.


Electratec Sprl

Ascenseurs électrique - hydraulique
 Sans local des machines
 Monte charges - monte plats
 Maintenance 24h/24h
 Transformations - mise en conformité
 TOUTES MARQUES

N° Asc :
Marque : Fabelasc
Type Asc : Electrique
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.
N°Offre : BM-AS/22-12749

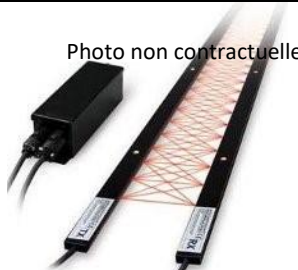
Fabr : après 1958
Charge : 225Kg / 3Pers.
Niveaux : 6

21, 22 23, 24 25, 26 30	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'un nouveau coffret électrique pour la séparation des circuits, force motrice, éclairage machinerie, éclairage gaine et cabine
	GAINE:	
37,53 57,58	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'un éclairage de gaine et cuvette sous tube néon ou ruban LED de sorte à avoir une intensité lumineuse de min 50lux avec commande accessible depuis la cuvette, toit de cabine et machinerie ainsi qu'une prise de courant en cuvette
55,59	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'un nouveau dispositif de tension du câble du limiteur de vitesse équipé de contact de sécurité et dispositif anti-dégorgement.
64,65	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement de nouveau amortisseurs en cuvette pour la cabine et contre poids.
52, 54		Fourniture et placement d'un boîtier de commande en cuvette équipé d'un stop d'urgence, une prise de courant et d'un bouton poussoir pour la commande de l'éclairage de gaine.
	PALIER :	


Electratec Sprl

Ascenseurs électrique - hydraulique
 Sans local des machines
 Monte charges - monte plats
 Maintenance 24h/24h
 Transformations - mise en conformité
 TOUTES MARQUES

N° Asc : **Fabr :** après 1958
Marque : Fabelasc **Charge :** 225Kg / 3Pers.
Type Asc : Electrique **Niveaux :** 6
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.
N°Offre : BM-AS/22-12749

68,69 70	 Photo non contractuelle	Fournitures et placement de serrures positives sur les portes palières, (adaptation d'un système de verrouillage des portes palières pour ainsi permettre de maintenir les portes existantes) et placement d'une came mobile sur la cabine permettant le déverrouillage de la porte palière lorsque la cabine est au niveau. <u>Avantage :</u> <i>Les portes palières seront munies d'un verrouillage positif. Celui-ci garantir que la cabine ne commence à se mouvoir que lorsque la porte palière est fermée et verrouillée. Le dispositif de verrouillage ne peut pas être facilement accessible à l'utilisateur depuis les paliers ou de l'intérieur de la cabine. L'ouverture des portes palières ne peut se faire qu'au moyen d'un outil spécial.</i>
CABINE:		
66,67	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'un rideau électronique de sécurité, Important : le rideau sera posé en applique sur les montants de l'entrée de cabine si vous souhaitez que le rideau soit encastré, un supplément de prix vous sera facturé qu'après démontage des entrées
38,39 40	 Photo non contractuelle	Fourniture placement d'une boîte de commande de révision équipée de bouton d'ordre monté, descente, éclairage gaine, d'arrêt d'urgence et prise de courant sur le toit de cabine.
41, 49	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'un système de communication bidirectionnel fonctionne avec module GSM.
62	 Photo non contractuelle	Fourniture et placement d'une tôle chasse pied sous le seuil de la cabine.

N° Asc :
Marque : Fabelasc
Type Asc : Electrique
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.
N°Offre : BM-AS/22-12749

Fabr : après 1958
Charge : 225Kg / 3Pers.
Niveaux : 6

*		Fourniture et placement d'un nouvel habillage cabine, finition des parois en inox brossé, sol en vinyle renforcé, 1/2 miroir sur panneau du fond, avec boîte à bouton d'appel, éclairage cabine par spot LED.

Pour l'exécution de ces travaux, fourniture, main-d'œuvre et déplacement compris, il faut prévoir un coût de : **33.185,00€** htva La réception des travaux par l'organisme de contrôle est compris.

Option :

- ☐ Fourniture et placement d'une porte en acier sans oculus en lieu et place de la porte qui donne accès à la cuvette d'ascenseur. Cout : **1260€**



N° Asc :	Fabr : après 1958
Marque : Fabelasc	Charge : 225Kg / 3Pers.
Type Asc : Electrique	Niveaux : 6
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.	
N°Offre : BM-AS/22-12749	

Reste à votre charge :

- (12) Sol de la salle des machines glissant.
- (13) Ventilation machinerie 1% de la surface.
- (51) augmentation des éclairages palier.
- (18) Les objets étrangers à l'ascenseur doivent être retirés de la gaine et ou machinerie ou identifié.
- Démolition et évacuation de la dalle en béton sur laquelle pose le moteur.
- L'exécution de travaux de peinture, plafonnage, finition du bois, des sols, des murs, autour des portes palières, des serrures, des boites à boutons après leur pose, soit tous travaux de génie civil.
- Après travaux la mise à jour du dossier de sécurité doit être exécutée par le client ou son représentant, si nous devons nous en charger cette intervention vous sera facturée.
- Les coordonnées du propriétaire ou du gérant doivent être apposé en cabine.

☐ CONTRAT DE MAINTENANCE standard :

Par la même occasion, nous vous remettons prix pour un contrat de maintenance standard, annuel après travaux de modernisation de cette installation soit : **800€ htva**, notre contrat prévoit donc :

- 4 visites annuelles de maintenance d'un ascenseur.

Tous les dépannages compris suivant notre contrat de maintenance et dans les plus brefs délais.

REMARQUE :

- Un abonnement annuel de GSM pour le système de secours en cabine vous est proposé pour un montant de **100€ htva**, **cet abonnement est susceptible d'augmentation étant donné que nous somme tributaire des prix demandés par les opérateurs.**
- Seules nos conditions générales de ventes reprises sur la première page de notre offre sont d'application.
- Si pour une cause étrangère à notre société, la mise en service ne peut être exécutée à la fin des travaux, une réception provisoire se fera en présence du client ou de son représentant et le paiement du solde sera demandé.
- Seuls les points et remarques du rapport ont été pris en considération. Dans l'hypothèse ou des remarques complémentaires ou oublis de la part de l'organisme de contrôle, non mentionnés dans le rapport seraient formulées lors de la réception, ceux-ci feront l'objet d'une offre complémentaire.

Conditions de paiement : 30% à la commande.
 30% à la livraison.
 30% à la fin des travaux.
 10% à la réception des travaux.

Validité de l'offre : 30 jours.
Délai de livraison : à convenir.
Délai d'exécution : à convenir.



Electratic Sprl

Ascenseurs électrique - hydraulique
Sans local des machines
Monte charges - monte plats
Maintenance 24h/24h
Transformations - mise en conformité
TOUTES MARQUES

N° Asc :	Fabr : après 1958
Marque : Fabelasc	Charge : 225Kg / 3Pers.
Type Asc : Electrique	Niveaux : 6
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.	
N°Offre : BM-AS/22-12749	

Garantie : Les travaux décrits dans cette offre sont garantis, pendant une période de **2 ans** à partir de la mise en service pour autant qu'ELECTRATIC en assure la maintenance pendant cette période.

L'obligation de garantie ne porte que sur le matériel installé et les vices qui se manifestent à la suite d'une utilisation correcte de l'ascenseur.

En cas d'accord nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer le double de la présente signé pour accord.

TVA : à compléter par le client en cas d'acceptation.

Le taux de TVA applicable sur l'immeuble est de (veuillez cocher la mention correcte et compléter si nécessaire.)

☐ TVA 6 % ☐ TVA 21 % ☐ TVA co-contractant n° de TVA: BE.....

Vous souhaitant bonne réception de la présente et espérant être honoré de vos ordres qui seront exécutés avec le plus grand soin par des ouvriers qualifiés, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.

M.Benhamou
Pour Electratic

Date :
Pour accord,

Nom, prénom et qualité du signataire. Signature et paraphe sur toute les pages précédé de la mention " Lu et approuvé." tant pour l'offre que pour nos conditions générales.

Conditions générales de vente

Article 1 : conditions et application.

Sauf dérogation expresse et écrite, seules nos conditions générales sont d'application. Elles prévaudront dès lors sur toutes les autres.

Article 2 : intervention hors contrat et hors garantie.

1. Les spécifications de nos devis font seul foi et ne comprennent que les travaux indiqués. Les devis sont gratuits.
 2. Si un client demande l'intervention d'un technicien et qu'il s'avère que le travail est plus important que celui envisagé ou commandé par le client, et que le client demande un devis, le client aura malgré tout à supporter les frais de main-d'œuvre et de déplacement même si aucun travail n'a été exécuté.

Article 3 : Commande.

La personne qui commande les travaux est responsable du paiement.

Article 4 : délai d'exécutions.

Les délais d'intervention et de livraison sont donnés à titre indicatif sans aucun engagement de notre part. Toutes modifications de ceux-ci ne pourraient être invoquées par le client pour justifier un refus de paiement ou une demande de dommage et intérêts.

Article 5 : Confirmation de commandes

Toutes commandes doivent être confirmées soit par courrier ou par Mail.

Article 6 : modification de commande.

Toutes modifications d'une commande ou d'un contrat devront faire l'objet d'un écrit et pourraient entraîner une modification du prix, du délai d'intervention ou de livraison.

Article 7 : facturation en REGIE.

Le client est prié de tenir compte des heures d'entrées et de sorties, de la durée du trajet variable en fonction des circonstances, de la préparation de chantier et de l'outillage ainsi que sa remise en place, qui compteront lors du calcul du temps de prestation. Tout quart d'heure entamé est dû. Une majoration de prix de 50 % sera appliquée pour les prestations exécutées en semaine après 20 h et les samedis. Une majoration de prix de 100 % sera appliquée pour les prestations exécutées les dimanches et jours fériés ainsi que pour les prestations en semaine après minuit et ce jusqu'à 08h du matin. Le bordereau signé, le client renonce à son droit de contestation sur la réalité de l'exécution des prestations y repris. Toute absence du client au moment de la signature vaut acceptation des prestations fournies.

Article 8 : TVA

Nos prix s'entendent hors TVA. L'utilisation d'outillage spécialisé n'est pas incluse dans nos tarifs horaires, ces points feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Les frais de livraison, de logistique exceptionnelle d'encadrement d'un travail,, les frais de réservation d'emplacements seront à charge du client.

Article 9 : Mise à disposition.

Le client se trouve dans l'obligation de fournir un accès propre, sécurisé et aisé à la zone de travail. De même qu'il se trouve dans l'obligation de fournir du courant, Une zone de stockage doit être mise à disposition des ouvriers pour le matériel. Le client se doit d'être assuré contre l'incendie de son propre chef tant sur le contenu que sur l'immeuble et le client nous dégage de toute responsabilité à cet égard et renonce à tout recours contre nous de ce chef que ce soit lui-même ou toute autre personne subrogée. Nous déclinons toute responsabilité pour défaillance pendant ou après travaux résultant de la vétusté de l'installation. Le client assure la configuration des lieux et conformité selon les normes existantes des installations existantes avant nos interventions et ce sans aucun recours contre la société ou notre personnel.



N° Asc :	Fabr : après 1958
Marque : Fabelasc	Charge : 225Kg / 3Pers.
Type Asc : Electrique	Niveaux : 6
Immeuble : Rue Metsys, 72 à 1030 Bruxelles.	
N°Offre : BM-AS/22-12749	

Article 10 : Reserve de propriété.

Les matériaux ou pièces de quelque nature que ce soit, fournies au client dans le cadre d'une vente ou d'un contrat d'entreprise ne deviendront propriété de celui-ci qu'après paiement intégral de toutes les créances dues à son encontre. Le client supporte les risques à dater de la livraison même si celle-ci est différée. Si le client fait faillite, ce dernier sera dans l'obligation d'en avvertir la direction de notre société et ce afin que ce dernier puisse se prévaloir de sa clause de réserve de propriété et d'intenter une action en revendication avant la clôture du procès-verbal de vérification des créances. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, la vente sera résiliée de plein droit sans mise en demeure. Le client s'engage à restituer toutes les fournitures pièces ou autres dans les 24h d'une notification écrite de notre part.

A défaut nous serons autorisés à reprendre en quelques lieux que ce soit et sans aucune formalité d'accès notre matériel.

Article 11 : Garantie.

Sauf dérogation expresse la garantie de toutes marchandises sera fournie de et par le fabricant et/ou fournisseurs dans les limites de leurs conditions générales de vente. La garantie prend effet à partir de la livraison. chez le client . Cette garantie s'annule en cas de faillite ou de cessation d'activité de ceux-ci. Cette garantie ne couvre en aucun cas les frais de main-d'œuvre et de déplacement et transport, droit et taxes. En cas ou un client serait reconnu comme victime d'un produit défectueux, ce dernier doit nous en avvertir dans les huit jours calendrier de même que le dommage occasionné devra être estimé contradictoirement endéans les 8 jours de la survenance du dommage. Dans le cas contraire, nous sommes déliés de notre engagement de fournir le nom de l'importateur.

Article 12 : Retard de paiement.

Les factures sont établies au nom de la personne ou société qui aura commandé l'achat de fourniture et/ou l'exécution de travaux sans préjudice de l'article 3. Nos factures sont payables au grand comptant dès réception et sans escompte en euro (€.) et à Bruxelles. Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure in intérêt de 10 % l'an depuis la date d'échéance et ce jusqu'au remboursement complet. Une indemnité forfaitaire et irréductible de 10 % du montant impayé avec un minimum de **100,00 €** à titre de clause pénale. Le défaut de paiement d'une seule facture rend exigible de plein droit toutes les autres factures ou soldes de factures échues ou non. L'octroi de facilité de paiement par la direction ne supprime en aucun cas les intérêts de retard de même que la clause pénale.

Article 13 : Tribunaux.

Toutes contestations ou réclamations doit nous être parvenue par lettre recommandée dans les 48 h des travaux commandés ou de livraison de matériaux. Passé ce délai, il y a forclusion. Toutes contestations relatives à la présente seront de la compétence exclusive des Tribunaux Francophone ou le cas échéant de la Justice de Paix Francophone du canton dont dépend notre société.